

Propositions des acteurs pour la préparation du débat public LGV PACA

Afin de préparer le débat public sur le projet LGV PACA en concertation et au plus près des demandes des acteurs concernés, la Commission Particulière du Débat Public (CPDP), en charge de son organisation, **sollicite vos propositions**. Nous vous remercions de retourner ce document avant le **6 septembre 2004**.

- ◆ **Organisme** : **Association des Usagers de la Gare de Les Arcs -Draguignan**
- ◆ **Nom et prénom du représentant** : **Monsieur René DEFURNE**
- Fonction** : **Membre du bureau**
- ◆ **Coordonnées** :
Siège Social : Mairie des Arcs sur Argens
Adresse Defurne René 1468 chemin des Pignatelles 83920 La Motte **Tél.** : 04 94 70 28 75
Email : rendef@wanadoo.fr
-

Problématiques à débattre sur opportunité, objectifs, caractéristiques du projet LGV PACA :

Comment s'inscrit le projet LGV dans le cadre d'une complémentarité des moyens de transport ? Quelle est la finalité de celui ci ? Les conclusions du rapport de la Datar relatives au projet LGV PACA ont elles été prises en compte par RFF ?

Projet LGV- prévisions des flux voyageurs- difficultés des liaisons routières.

Desserte du Var et implantations de gares nouvelles reliées au réseau ferré classique

Contraintes environnementales

Chiffrage du coût du projet : Respecte t'il les recommandations de l'audit financier des infrastructures de transport ?

Estimation du coût du futur entretien ainsi que la reprise éventuelle des ouvrages d'art

Contenu du dossier et compréhension de celui ci :

Toutes informations de RFF et celles demandées par les associations d'usagers, bannir autant que possible le langage type cheminot dans ce dossier, abréviations et termes techniques doivent être explicités dans un lexique.

Le dossier doit contenir également l'explication des différentes étapes de la construction d'une ligne LGV, et préciser comment participent le public et les élus à chaque niveau de cette construction.

Outils d'information et mode de diffusion :

Remise d'un certain nombre de dossiers dont au moins un par conseiller municipal dans chaque mairie du département, les maires faisant des demandes complémentaires selon les sollicitations de leur administrés. Remise de dossiers aux responsables des associations d'usagers.

Utilisation de cartes IGN.

Utiliser la presse régionale et audio visuelle pour informer de la tenue des réunions publiques.

Moyens d'expression et de participation lieu de déroulement des réunions :

Une première série de réunions doit avoir lieu avec les conseils communautaires des communautés d'agglomérations ou de communes, ainsi que les responsables d'associations d'usagers car ceux-ci sont amenés à répondre aux interrogations de leurs mandants ce qui nécessite de leur part une connaissance parfaite du projet.

Ne pas omettre que les élus interviennent bien au-delà du débat public si le projet continue, cette hiérarchisation de l'information est donc nécessaire et est une mesure de correction vis-à-vis des responsables.

Une seconde série de réunions doit être dirigée vers les publics qui seront éventuellement concernés par les propositions de couloirs des tracés et qui sont susceptibles de subir les contraintes environnementales.

Une dernière série de réunions viserait les autres publics.

Toutes ces réunions doivent se faire soit sous l'égide des présidents de communautés soit sous celle des maires ;

Nos besoins en information :

Dossiers remis à notre association suffisamment tôt pour analyse avant les réunions publiques, quant aux moyens dont nous avons besoin cela dépendra de ce que la CNDP attend de notre participation au débat que nous souhaitons sérieux mais serein dans le respect des diverses opinions.